



# Bulletin Officiel

N° 4209 Mercredi 10 Octobre 2012

— 17<sup>ème</sup> ANNEE — ISSN 0330-7174

## SOMMAIRE

### COMMUNIQUE DU CMF

RECOMMANDATION RELATIVE A L'UTILISATION ET LA TRANSMISSION  
D'INFORMATIONS PRIVILEGIEES A L'OCCASION DE LA PREPARATION ET DE  
L'EXECUTION D'UNE OPERATION FINANCIERE 2-3

### AVIS DES SOCIETES

#### EMISSION D'UN EMPRUNT OBLIGATAIRE

ATTIJARI LEASING 2012-2 4-7

#### COURBE DES TAUX 8

VALEURS LIQUIDATIVES DES TITRES OPCVM 9-10

### ANNEXE I

ETATS FINANCIERS ARRETES AU 31 - 12 - 2011

CITIBANK N.A TUNIS BRANCHE ONSHORE

### ANNEXE II

SITUATION ANNUELLE AU 31 - 12 - 2011

FCP VIVEO NOUVELLES INTRODUITES

COMMUNIQUE DU CMF

**Recommandation relative à l'utilisation et la transmission d'informations privilégiées à l'occasion de la préparation et de l'exécution d'une opération financière**

A l'occasion de la préparation et de l'exécution d'une opération financière et notamment lors d'opération de cession de participation significative, les candidats retenus ont généralement accès à des documents contenant des informations sensibles, non publiques ou à des informations complémentaires susceptibles d'avoir une influence sur le cours du titre, et ce notamment à travers des procédures dites de « *data room* ».

En raison du caractère confidentiel des informations ainsi communiquées, généralement par les sociétés pour les besoins exclusifs de la transaction et de l'accès privilégié qui y est réservé, l'utilisation de ces informations privilégiées est soumise aux dispositions des articles 48 et suivants du règlement du Conseil du Marché Financier relatif à l'appel public à l'épargne.

En effet, le règlement du Conseil du Marché Financier précise que les informations privilégiées communiquées à l'occasion de la préparation et de l'exécution d'une opération financière et notamment lors d'opération de cession de participation significative sont des informations confidentielles qui ne doivent pas être divulguées ni exploitées ultérieurement par les participants tant qu'elles n'ont pas été portées à la connaissance du public. **Ainsi et durant cette période, les intéressés doivent s'abstenir d'intervenir sur le titre de la société concernée.** Cette obligation d'abstention disparaît toutefois en cas d'offre publique faisant suite à la cession des titres, les intéressés pouvant alors apporter à l'offre les titres qu'ils détiennent ou lancer une offre.

- Suite -

A ce titre, le Conseil du Marché Financier recommande à ce que les personnes détenant des informations privilégiées à l'occasion de la préparation et de l'exécution d'une opération financière et notamment lors d'une procédure de « data room » mettent en place des engagements de confidentialité destinés à prévenir tout risque de divulgation et d'exploitation d'informations privilégiées. Dans ces engagements de confidentialité, les personnes ayant accès à la « data room », devraient reconnaître que les informations qui leur sont transmises sont confidentielles et non publiques et prennent acte des risques qu'elles encourent en vertu des lois et règlements en vigueur en cas d'utilisation ou de transmission de ces informations à d'autres fins que pour les besoins de l'opération projetée.

Ces engagements de confidentialité doivent préciser également les conditions d'utilisation ultérieures des informations ainsi que la durée de l'obligation d'abstention qui pourrait en découler.

## AVIS DES SOCIETES

### EMISSION D'UN EMPRUNT OBLIGATAIRE

#### VISA du Conseil du Marché Financier :

Portée du visa du CMF : **Le visa du CMF, n'implique aucune appréciation sur l'opération proposée. Le prospectus est établi par l'émetteur et engage la responsabilité de ses signataires. Le visa n'implique ni approbation de l'opportunité de l'opération ni authentification des éléments comptables et financiers présentés. Il est attribué après examen de la pertinence et de la cohérence de l'information donnée dans la perspective de l'opération proposée aux investisseurs.**

### EMPRUNT OBLIGATAIRE « Attijari Leasing 2012-2 »

#### DECISIONS A L'ORIGINE DE L'EMPRUNT OBLIGATAIRE :

L'Assemblée Générale Ordinaire de Attijari Leasing réunie le 29 Juin 2012 a autorisé l'émission d'un ou plusieurs emprunts dans la limite de 60 millions de dinars pour le financement de son exploitation, à émettre dans un délai maximal de 1 an, et a donné pouvoir au Conseil d'Administration pour fixer les montants et les conditions de leurs émissions.

Dans le cadre de cette autorisation, le Conseil d'Administration de Attijari Leasing réuni le 29 Août 2012 a décidé d'émettre un emprunt obligataire d'un montant de 30 000 000 dinars avec les caractéristiques et conditions suivantes :

Catégorie A : d'une durée de 5 ans au taux variable de TMM+1,75% ;

Catégorie B : d'une durée de 5 ans au taux fixe de 6,25% ;

Catégorie C : d'une durée de 7 ans avec 2 années de grâce au taux fixe de 6,35%.

et a donné le pouvoir au Directeur Général pour ajuster les conditions de l'émission du présent emprunt obligataire en taux et en montant selon les conditions et opportunités du marché.

Après appréciation des conditions actuelles du marché financier, **le Directeur Général d'Attijari Leasing a fixé les conditions définitives de l'emprunt comme suit :**

Montant de l'emprunt : 20 millions de dinars susceptible d'être porté à un maximum de 30 millions de dinars ;

Catégorie A : d'une durée de 5 ans au taux variable de TMM+1,80% ;

Catégorie B : d'une durée de 5 ans au taux fixe de 6,30% ;

Catégorie C : d'une durée de 7 ans au taux fixe de 6,40%.

#### RENSEIGNEMENTS RELATIFS A L'OPERATION :

##### Montant

Le montant nominal du présent emprunt est fixé à 20 000 000 de dinars susceptible d'être porté à un maximum de 30 000 000 de dinars, divisé en 200 000 obligations susceptibles d'être portées à un maximum de 300 000 obligations de nominal 100 dinars chacune.

##### Période de souscription et de versement :

Les souscriptions à cet emprunt obligataire seront ouvertes le **23 Octobre 2012** et clôturées sans préavis au plus tard le **18 Décembre 2012**.

Les demandes de souscription seront reçues dans la limite du nombre des obligations émises.

En cas de non placement intégral de l'émission au **18 Décembre 2012**, le montant de l'émission correspondra à celui effectivement collecté par la Société.

Un avis de clôture sera publié dans les bulletins officiels du Conseil du Marché Financier et de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis dès la clôture effective des souscriptions.

##### Organismes financiers chargés de recueillir les souscriptions du public :

Les souscriptions à cet emprunt obligataire et les versements seront reçus à partir du **23 Octobre 2012** auprès de Attijari Intermediation, intermédiaire en bourse.

##### But de l'émission :

Cet emprunt obligataire rentre dans le cadre de la mobilisation des fonds nécessaires à la réalisation du financement prévu au titre de l'année 2012 des opérations de leasing mobiliers et immobiliers qui s'élèvent à 210 millions de dinars.

En effet, le besoin total du financement en ressources obligataire prévu au titre de l'année 2012 est de 90 millions de dinars dont 50 millions de dinars sont déjà émis et clôturés.

- Suite -

## **CARACTERISTIQUES DES TITRES EMIS :**

### **Nature, forme et délivrance des titres :**

Dénomination de l'emprunt : « Attijari Leasing 2012-2 »

Nature des titres : Titres de créance.

Forme des obligations : Les obligations seront nominatives.

Catégorie des titres : Ordinaire

La législation sous laquelle les titres sont créés : Code des sociétés commerciales, livre 4, titre 1, sous titre 5 chapitre 3 : des obligations.

**Prix de souscription et d'émission :** Les obligations seront émises au pair, soit 100 dinars par obligation, payables à la souscription. Les intérêts courus au titre de chaque obligation entre la date de souscription et libération et la date limite de clôture, soit le **18 Décembre 2012** seront décomptés et déduits du prix de souscription.

**Date de jouissance en intérêts :** Chaque obligation souscrite dans le cadre du présent emprunt portera jouissance en intérêts à partir de la date effective de sa souscription et libération.

Les intérêts courus au titre de chaque obligation entre la date effective de sa souscription et libération et la date limite de clôture des souscriptions, soit le **18 Décembre 2012**, seront décomptés et déduits du prix de souscription.

Toutefois, la date unique de jouissance en intérêts, servant de base pour les besoins de la cotation en bourse, est fixée à la date limite de clôture des souscriptions à l'emprunt, soit le **18 Décembre 2012**.

**Date de règlement :** Les obligations seront payables en totalité à la souscription.

**Taux d'intérêts :** Les obligations du présent emprunt « Attijari Leasing 2012-2 » seront offertes à trois taux d'intérêt différents au choix du souscripteur :

- ✓ Catégorie A : d'une durée de 5 ans au taux variable de TMM+1,80% ;
- ✓ Catégorie B : d'une durée de 5 ans au taux fixe de 6,30% ;
- ✓ Catégorie C : d'une durée de 7 ans au taux fixe de 6,40%.

### **Catégorie A d'une durée de 5 ans**

Taux du Marché Monétaire (TMM publié par la BCT) +1,80% brut l'an calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis. Ce taux correspond à la moyenne arithmétique des douze derniers taux moyens mensuels du marché monétaire tunisien précédant la date de paiement des intérêts majorée de 180 points de base. Les douze mois à considérer vont du mois de décembre de l'année N-1 au mois de novembre de l'année N.

### **Catégorie B d'une durée de 5 ans**

6,30% brut l'an calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts seront servis.

### **Catégorie C d'une durée de 7 ans**

6,40% brut l'an calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts seront servis.

### **Amortissement et remboursement :**

#### **Pour les obligations des Catégories A et B**

Toutes les obligations émises seront remboursables à partir de la première année suivant la date limite de clôture des souscriptions d'un montant annuel constant de 20 dinars par obligation, soit le un cinquième de la valeur nominale de chaque obligation, et ce de la première année jusqu'à la cinquième année. L'emprunt sera amorti en totalité le **18 Décembre 2017**.

#### **Pour les obligations de la Catégorie C**

Toutes les obligations émises seront remboursables à partir de la première année suivant la date limite de clôture des souscriptions d'un montant annuel constant de 14,285 dinars par obligation de la 1<sup>ère</sup> année à la 6<sup>ème</sup> année et 14,290 dinars la 7<sup>ème</sup> année, soit le un septième de la valeur nominale de chaque obligation, et ce de la première année jusqu'à la septième année. L'emprunt sera amorti en totalité le **18 Décembre 2019**.

**Prix de remboursement :** le prix de remboursement est de 100DT par obligation.

### **Paiement :**

#### **Pour les obligations des Catégories A, B et C**

Le paiement annuel des intérêts et le remboursement du capital dû seront effectués à terme échu le **18 Décembre** de chaque année.

Le premier remboursement en capital et le premier paiement annuel des intérêts auront lieu le **18 Décembre 2013**.

Les paiements des intérêts et les remboursements du capital sont effectués auprès des dépositaires à travers la STICODEVAM.

- Suite -

**Taux de rendement actuariel (souscription à taux fixe) :**

C'est le taux annuel qui, à une date donnée, égalise à ce taux et à intérêts composés les valeurs actuelles des montants à verser et des montants à recevoir. Il n'est significatif que pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à l'échéance de l'emprunt.

Pour les obligations de la Catégorie B, ce taux est de 6,30% l'an pour le présent emprunt.

Pour les obligations de la Catégorie C, ce taux est de 6,40% l'an pour le présent emprunt.

**Marge actuarielle (souscription à taux variable) :**

La marge actuarielle d'un emprunt à taux variable est l'écart entre son taux de rendement estimé et l'équivalent actuariel de son indice de référence. Le taux de rendement est estimé en cristallisant jusqu'à la dernière échéance le dernier indice de référence pour l'évaluation des coupons futurs.

La moyenne des TMM des 12 derniers mois arrêtés au mois d'Août 2012 qui est égale à 3,48%, et qui est supposée cristallisée à ce niveau pendant toute la durée de l'emprunt, permet de calculer un taux de rendement actuariel annuel de 5,28%.

Sur cette base, les conditions d'émission et de rémunération font ressortir une marge actuarielle de 1,80% et ce, pour un souscripteur qui conservait ses titres jusqu'à leur remboursement final.

**Durée totale, durée de vie moyenne et durée de l'emprunt :**

Durée totale:

***Pour les obligations des Catégories A et B***

Les obligations des Catégories A et B du présent emprunt sont émises pour une durée de 5 ans.

***Pour les obligations de la Catégorie C***

Les obligations de la Catégorie C du présent emprunt sont émises pour une durée de 7 ans.

Durée de vie moyenne :

Il s'agit de la somme des durées pondérées par les flux de remboursement puis divisée par le nominal. C'est l'espérance de vie de l'emprunt pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à leur remboursement final.

***Pour les obligations des Catégories A et B***

La durée de vie moyenne est de 3 ans pour les obligations des Catégories A et B du présent emprunt.

***Pour les obligations de la Catégorie C***

La durée de vie moyenne est de 4 ans pour les obligations de la Catégorie C du présent emprunt.

Duration de l'emprunt (souscription à taux fixe) :

La duration correspond à la somme des durées pondérées par les valeurs actualisées des flux à percevoir (intérêt et principal) rapportée à la valeur présente du titre. La duration s'exprime en unités de temps (fraction d'année) et est assimilable à un délai moyen de récupération de la valeur actuelle.

La duration d'une obligation correspond à la période à l'issue de laquelle sa rentabilité n'est pas affectée par les variations des taux d'intérêts.

***Pour les obligations de Catégorie B***

La duration pour les obligations de la Catégorie B du présent emprunt est de 2,773 années.

***Pour les obligations de la Catégorie C***

La duration pour les obligations de la Catégorie C du présent emprunt est de 3,553 années.

**Mode de placement :**

L'emprunt obligataire objet de la présente note d'opération est émis par appel public à l'épargne. Les souscriptions à cet emprunt seront ouvertes à toute personne physique ou morale intéressée, auprès d'Attijari Intermédiation, intermédiaire en bourse.

**Notation de la société:**

Le 26 Juin 2012, Fitch Ratings a confirmé les notes nationales attribuées en date du 7 Septembre 2011 à Attijari Leasing sur son échelle nationale qui s'établissent comme suit :

- ✓ Note à long terme : BB + (tun) ;
- ✓ Note à court terme : B (tun) ;
- ✓ Perspective d'évolution de la note à long terme : Stable.

La note à LT «BB+ » indique des créances pour lesquelles il existe une incertitude quant à l'aptitude au paiement en temps et en heure du principal et des intérêts, comparativement aux autres entités émettrices de dettes dans le pays. L'aptitude au paiement en temps et en heure du principal et des intérêts reste sensible à l'évolution défavorable des facteurs d'exploitation ou des conditions économiques et financières. Les signes "+" et "-" peuvent être utilisés pour marquer des nuances de qualité.

La note à CT « B » indique des créances pour lesquelles il existe une incertitude quant à l'aptitude au paiement en temps et en heure du principal et des intérêts, comparativement aux autres entités émettrices dans le pays. Cette aptitude au paiement en temps et en heure est très sensible aux évolutions défavorables des conditions économiques et financières.

Les notes nationales attribuées à Attijari Leasing reflètent l'intégration de la société dans le groupe marocain Attijariwafa bank (AWB, 'BB+'/Perspective Stable) à travers sa filiale tunisienne, Attijari bank Tunisie (ABT).

- Suite -

#### **Notation de l'emprunt:**

L'agence de notation Fitch Ratings a attribué la note BB+ (tun) au présent emprunt « Attijari Leasing 2012-2 » en date du 26 septembre 2012.

#### **Organisation de la représentation des obligataires :**

Les porteurs des obligations peuvent se réunir en une assemblée spéciale, laquelle assemblée peut émettre un avis préalable sur les questions inscrites à la délibération de l'assemblée générale des actionnaires. L'assemblée générale spéciale des obligataires désigne l'un de ses membres pour la représenter et défendre les intérêts des obligataires.

Les dispositions des articles 327 et 355 à 365 du code des sociétés commerciales s'appliquent à l'assemblée générale spéciale des porteurs des obligations et à son représentant. Le représentant de l'assemblée générale des porteurs des obligations a la qualité pour la représenter devant les tribunaux.

#### **Fiscalité des titres :**

Les intérêts annuels des obligations de cet emprunt sont soumis à une retenue d'impôt que la loi met ou pourrait mettre à la charge des personnes physiques ou morales.

En l'état actuel de la législation, et suite à l'unification des taux de la retenue à la source sur les revenus des capitaux mobiliers, telle qu'instituée par la loi N°96-113 du 30/12/96, portant loi de finance pour la gestion 1997, les intérêts sont soumis à une retenue à la source au taux unique de 20%. Cette retenue est définitive et non susceptible de restitution sur les revenus des obligations revenant à des personnes morales non soumises à l'impôt sur les sociétés ou qui en sont totalement exonérées en vertu de la législation en vigueur.

Conformément à l'article 39 du code de l'IRPP et de l'IS, sont déductibles de la base imposable les intérêts perçus par le contribuable au cours de l'année au titre de comptes spéciaux d'épargne ouverts auprès des banques, ou de la caisse d'épargne nationale de Tunisie ou au titre des emprunts obligataires émis à partir du 1er janvier 1992 dans la limite d'un montant annuel de mille cinq cents dinars (1 500 dinars) sans que ce montant n'excède mille dinars (1 000 dinars) pour les intérêts provenant des comptes spéciaux d'épargne auprès des banques et auprès de la caisse d'épargne nationale de Tunisie.

#### **RENSEIGNEMENTS GENERAUX :**

##### **Intermédiaire agréé mandaté par la société émettrice pour la tenue du registre des obligataires :**

L'établissement, la délivrance des attestations portant sur le nombre d'obligations détenues et la tenue du registre des obligataires de l'emprunt « Attijari Leasing 2012-2 » seront assurés pendant toute la durée de vie de l'emprunt par Attijari Intermédiation, intermédiaire en Bourse.

L'attestation délivrée à chaque souscripteur mentionnera la catégorie et le taux d'intérêt choisi par ce dernier ainsi que la quantité y afférente.

##### **Marché des titres :**

Au 30/06/2012, il existe quatre emprunts obligataires émis par l'émetteur dont deux cotés sur le marché obligataire, à savoir :

Attijari leasing subordonné 2009 (5 ans ; 5,5% et ou TMM+1%) ;

Attijari leasing 2010-1 (5 ans ; 5,3% et ou TMM+1%) ;

Attijari leasing 2011 (5 ans ; 6,0% et ou TMM+1,25%) ;

Attijari leasing 2012-1 réparti en 3 catégories :

Catégorie A d'une durée de 5 ans au taux variable de TMM+1,75% ;

Catégorie B d'une durée de 5 ans au taux fixe de 6,25% ;

Catégorie C d'une durée de 7 ans avec 2 ans de grâce au taux fixe de 6,35%.

Dès la clôture des souscriptions du présent emprunt, Attijari Leasing s'engage à charger l'intermédiaire en Bourse « Attijari Intermédiation » de demander l'admission des obligations souscrites de l'emprunt « Attijari Leasing 2012-2 » au marché obligataire de la cote de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis.

##### **Prise en charge par la STICODEVAM :**

Attijari Leasing s'engage, dès la clôture des souscriptions de l'emprunt obligataire « Attijari Leasing 2012-2 », à entreprendre les démarches nécessaires auprès de la STICODEVAM en vue de la prise en charge des obligations souscrites.

##### **Tribunaux compétents en cas de litige :**

Tout litige pouvant surgir suite à l'émission, paiement, et extinction de cet emprunt sera de la compétence exclusive du tribunal de Tunis I.

##### **Risque lié à l'émission du présent emprunt obligataire :**

Selon les règles prudentielles régissant les établissements de crédit exigeant une adéquation entre les ressources et les emplois qui leur sont liés, la souscription au taux indexé sur le TMM risquerait de faire supporter à la société un risque de taux du fait que les emplois sont octroyés à taux fixe.

Le prospectus relatif à la présente émission est constitué d'une note d'opération visée par le CMF so n°12-788 du 05 octobre 2012, d'un document de référence « Attijari Leasing 2012 » enregistré auprès CMF en date du 05 octobre 2012 sous le n°12-007 et des indicateurs d'activité de Attijari Leasing re au 3ème trimestre 2012 pour tout placement sollicité après le 20 octobre 2012.

La présente note d'opération ainsi que le document de référence sont mis à la disposition du public sans frais auprès de Attijari Leasing, rue du Lac d'Annecy – 1053 Les Berges du Lac, sur le site internet du CMF : [www.cmf.org.tn](http://www.cmf.org.tn) et auprès de Attijari Intermédiation, intermédiaire en bourse chargé de l'Opération, Rue des lacs de Mazurie-1053 les Berges du lac.

Les indicateurs d'activité relatifs au 3ème trimestre 2012 d'Attijari Leasing seront publiés sur le Bulletin Officiel du CMF et sur son site internet.

## AVIS

## COURBE DES TAUX DU 10 OCTOBRE 2012

Code ISIN	Taux du marché monétaire et Bons du Trésor	Taux actuariel (existence d'une adjudication) <sup>[1]</sup>	Taux interpolé	Valeur (pied de coupon)
	Taux moyen mensuel du marché monétaire	3,954%		
TN0008002578	BTC 52 SEMAINES 23/10/2012		3,967%	
TN0008002586	BTC 52 SEMAINES 27/11/2012		4,003%	
TN0008002594	BTC 52 SEMAINES 25/12/2012		4,032%	
TN0008002602	BTC 52 SEMAINES 15/01/2013		4,053%	
TN0008002644	BTC 52 SEMAINES 19/02/2013		4,089%	
TN0008000259	BTA 4 ans "5% mars 2013"		4,110%	1 003,357
TN0008002669	BTC 52 SEMAINES 19/03/2013		4,118%	
TN0008002685	BTC 52 SEMAINES 24/04/2013		4,155%	
TN0008002701	BTC 52 SEMAINES 21/05/2013		4,183%	
TN0008002727	BTC 52 SEMAINES 18/06/2013		4,212%	
TN0008002743	BTC 52 SEMAINES 16/07/2013		4,241%	
TN0008002784	BTC 52 SEMAINES 24/09/2013	4,313%		
TN0008000200	BTA 7 ans "6,1% 11 octobre 2013"		4,340%	1 016,914
TN0008000143	BTA 10 ans " 7,5% 14 Avril 2014 "		4,628%	1 040,537
TN0008000127	BTA 12 ans " 8,25% 9 juillet 2014 "		4,763%	1 056,742
TN0008000184	BTA 10 ans " 7% 9 février 2015"		5,098%	1 040,294
TN0008000309	BTA 4 ans " 5% octobre 2015"	5,481%		986,989
TN0008000267	BTA 7 ans " 5,25% mars 2016"		5,576%	989,616
TN0008000218	BTZc 11 octobre 2016		5,712%	
TN0008000234	BTA 10 ans "6,75% 11 juillet 2017"		5,884%	1 034,495
TN0008000317	BTA 7 ans " 5,5% octobre 2018"	6,174%		966,869
TN0008000242	BTZc 10 décembre 2018		6,178%	
TN0008000275	BTA 10 ans " 5,5% mars 2019"		6,183%	964,143
TN0008000226	BTA 15 ans "6,9% 9 mai 2022"		6,256%	1 044,597
TN0008000291	BTA 12 ans " 5,6% août 2022"	6,262%		951,978

<sup>[1]</sup> L'adjudication en question ne doit pas être vieille de plus de 2 mois pour les BTA et 1 mois pour les BTCT.

Conditions minimales de prise en compte des lignes :

- Pour les BTA : Montant levé 10 millions de dinars et deux soumissionnaires,
- Pour les BTCT : Montant levé 10 millions de dinars et un soumissionnaire.

TITRES OPCVM

TITRES OPCVM

TITRES OPCVM

TITRES OPCVM

Dénomination	Gestionnaire	Date d'ouverture	VL au 30/12/2011	VL antérieure	Dernière VL			
<b>OPCVM DE CAPITALISATION</b>								
<i>SICAV OBLIGATAIRES DE CAPITALISATION</i>								
1	TUNISIE SICAV	TUNISIE VALEURS	20/07/92	139,456	142,571	142,582		
<i>FCP OBLIGATAIRES DE CAPITALISATION - VL QUOTIDIENNE</i>								
2	FCP SALAMETT CAP	AFC	02/01/07	12,243	12,520	12,520		
<i>FCP OBLIGATAIRES DE CAPITALISATION - VL HEBDOMADAIRE</i>								
3	FCP MAGHREBIA PRUDENCE	UFI	23/01/06	1,254	1,285	1,286		
<i>SICAV MIXTES DE CAPITALISATION</i>								
4	SICAV AMEN	AMEN INVEST	01/10/92	33,855	34,792	34,795		
5	SICAV PLUS	TUNISIE VALEURS	17/05/93	46,265	47,373	47,377		
<i>FCP MIXTES DE CAPITALISATION - VL QUOTIDIENNE</i>								
6	FCP AXIS ACTIONS DYNAMIQUE	AXIS GESTION	02/04/08	161,841	171,806	172,191		
7	FCP AXIS PLACEMENT EQUILIBRE	AXIS GESTION	02/04/08	553,356	591,061	591,997		
8	FCP MAXULA CROISSANCE DYNAMIQUE	MAXULA BOURSE	15/10/08	132,650	136,850	136,994		
9	FCP MAXULA CROISSANCE EQUILIBREE	MAXULA BOURSE	15/10/08	126,190	127,245	127,350		
10	FCP MAXULA CROISSANCE PRUDENCE	MAXULA BOURSE	15/10/08	115,695	118,058	118,124		
11	FCP MAXULA STABILITY	MAXULA BOURSE	18/05/09	113,779	115,522	115,664		
12	FCP INDICE MAXULA	MAXULA BOURSE	23/10/09	94,632	93,871	93,898		
13	FCP KOUNOUZ	TSI	28/07/08	152,627	145,104	145,211		
14	FCP VALEURS AL KAOUTHER	TUNISIE VALEURS	06/09/10	98,790	108,666	108,870		
15	FCP VALEURS MIXTES	TUNISIE VALEURS	09/05/11	102,658	106,925	107,002		
<i>FCP MIXTES DE CAPITALISATION - VL HEBDOMADAIRE</i>								
16	FCP CAPITALISATION ET GARANTIE	ALLIANCE ASSET MANAGEMENT	30/03/07	1 288,506	1 336,584	1 331,421		
17	FCP AXIS CAPITAL PRUDENT *	AXIS GESTION	05/02/04	2 229,791	2 347,549	2 332,350		
18	FCP AMEN PERFORMANCE	AMEN INVEST	01/02/10	106,792	109,234	108,737		
19	FCP OPTIMA	BNA CAPITAUX	24/10/08	110,906	108,856	107,678		
20	FCP SECURITE	BNA CAPITAUX	27/10/08	121,415	123,975	123,150		
21	FCP FINA 60	FINACORP	28/03/08	1 186,909	1 218,377	1 213,546		
22	FCP CEA MAXULA	MAXULA BOURSE	04/05/09	124,072	136,738	134,666		
23	AIRLINES FCP VALEURS CEA	TUNISIE VALEURS	16/03/09	14,796	15,984	15,844		
24	FCP VALEURS QUIETUDE 2014	TUNISIE VALEURS	23/03/09	5 792,770	6 037,029	6 018,422		
25	FCP VALEURS QUIETUDE 2017	TUNISIE VALEURS	01/10/12	-	5 000,000	5 000,000		
26	FCP VALEURS SERENITE 2013	TUNISIE VALEURS	15/01/08	6 641,348	6 816,170	6 801,887		
27	FCP MAGHREBIA DYNAMIQUE	UFI	23/01/06	2,217	2,390	2,346		
28	FCP MAGHREBIA MODERE	UFI	23/01/06	1,845	1,987	1,961		
29	FCP MAGHREBIA SELECT ACTIONS	UFI	15/09/09	1,131	1,282	1,278		
<b>OPCVM DE DISTRIBUTION</b>								
Dénomination	Gestionnaire	Date d'ouverture	Dernier dividende		VL au 31/12/2010	VL antérieure	Dernière VL	
			Date de paiement	Montant				
<i>SICAV OBLIGATAIRES</i>								
30	SANADETT SICAV	AFC	01/11/00	15/05/12	3,845	107,705	106,367	106,375
31	AMEN PREMIERE SICAV	AMEN INVEST	02/10/95	10/04/12	3,670	104,453	103,424	103,433
32	AMEN TRESOR SICAV	AMEN INVEST	10/05/06	03/04/12	3,916	105,332	104,476	104,486
33	ATTIJARI OBLIGATAIRE SICAV	ATTIJARI GESTION	01/11/00	10/05/12	4,444	103,098	101,578	101,589
34	TUNISO-EMIRATIE SICAV	AUTO GEREE	07/05/07	07/05/12	3,986	103,394	102,280	102,291
35	SICAV AXIS TRÉSORERIE	AXIS GESTION	01/09/03	29/05/12	3,786	107,215	105,904	105,913
36	PLACEMENT OBLIGATAIRE SICAV	BNA CAPITAUX	06/01/97	28/05/12	3,881	103,772	102,779	102,789
37	SICAV TRESOR	BIAT ASSET MANAGEMENT	03/02/97	19/04/12	3,918	103,897	102,756	102,766
38	SICAV PATRIMOINE OBLIGATAIRE	BIAT ASSET MANAGEMENT	16/04/07	19/04/12	3,841	104,077	103,182	103,192
39	MILLENUM OBLIGATAIRE SICAV	CGF	12/11/01	31/05/12	3,462	105,536	104,603	104,611
40	GENERALE OBLIG SICAV	CGI	01/06/01	31/05/12	4,343	102,558	100,813	100,822
41	CAP OBLIG SICAV	COFIB CAPITAL FINANCE	17/12/01	15/03/12	3,960	104,185	103,048	103,059
42	FINA O SICAV	FINACORP	11/02/08	31/05/12	3,422	103,891	102,973	102,982
43	INTERNATIONALE OBLIGATAIRE SICAV	INI	07/10/98	30/05/12	3,588	106,625	105,641	105,650
44	FIDELITY OBLIGATIONS SICAV	MAC SA	20/05/02	17/04/12	3,763	105,870	104,643	104,653
45	MAXULA PLACEMENT SICAV	MAXULA BOURSE	02/02/10	30/05/12	3,137	102,845	101,741	101,748
46	SICAV RENDEMENT	SBT	02/11/92	30/03/12	3,552	102,760	101,598	101,606
47	UNIVERS OBLIGATIONS SICAV	SCIF	16/10/00	28/05/12	3,625	104,226	103,417	103,426
48	SICAV BH OBLIGATAIRE	SIFIB-BH	10/11/97	28/05/12	3,885	102,393	101,513	101,523
49	POSTE OBLIGATAIRE SICAV TANIT	SIFIB BH	06/07/09	09/05/12	3,356	103,270	102,574	102,584
50	MAXULA INVESTISSEMENT SICAV	SMART ASSET MANAGEMENT	05/06/08	30/05/12	2,837	103,752	103,354	103,362
51	SICAV L'ÉPARGNANT	STB MANAGER	20/02/97	28/05/12	3,931	102,538	101,424	101,435
52	AL HIFADH SICAV	TSI	15/09/08	25/04/12	3,766	104,231	103,065	103,074
53	SICAV ENTREPRISE	TUNISIE VALEURS	01/08/05	25/05/12	3,274	104,650	103,768	103,776
54	UNION FINANCIERE ALYSSA SICAV	UBCI FINANCE	15/11/93	01/06/12	3,369	102,003	101,161	101,171

## TITRES OPCVM

## TITRES OPCVM

## TITRES OPCVM

## TITRES OPCVM

FCP OBLIGATAIRES - VL QUOTIDIENNE								
55	FCP SALAMMETT PLUS	AFC	02/01/07	31/05/12	0,397	10,514	10,377	10,378
56	FCP AXIS AAA	AXIS GESTION	10/11/08	22/05/12	3,915	103,618	102,478	102,488
57	FCP HELION MONEO	HELION CAPITAL	31/12/10	27/04/12	2,731	102,703	102,643	102,652
FCP OBLIGATAIRES - VL HEBDOMADAIRE								
58	AL AMANAH OBLIGATAIRE FCP	CGF	25/02/08	31/05/12	3,938	101,539	100,213	100,270
SICAV MIXTES								
59	ARABIA SICAV	AFC	15/08/94	15/05/12	1,023	75,203	73,750	73,917
60	ATTIJARI VALEURS SICAV	ATTIJARI GESTION	22/03/94	10/05/12	2,267	147,820	156,954	157,228
61	ATTIJARI PLACEMENTS SICAV	ATTIJARI GESTION	22/03/94	10/05/12	22,396	1 463,682	1 559,936	1 562,932
62	SICAV PROSPERITY	BIAT ASSET MANAGEMENT	25/04/94	19/04/12	2,423	113,852	114,434	114,425
63	SICAV OPPORTUNITY	BIAT ASSET MANAGEMENT	01/11/01	19/04/12	1,641	115,394	114,326	114,542
64	SICAV BNA	BNA CAPITAUX	08/12/93	28/05/12	0,828	91,299	95,849	95,897
65	SICAV SECURITY	COFIB CAPITAL FINANCE	26/07/99	19/03/12	0,386	16,380	16,823	16,831
66	SICAV CROISSANCE	SBT	27/11/00	27/03/12	3,898	273,836	273,798	274,396
67	SICAV BH PLACEMENT	SIFIB-BH	22/09/94	18/05/12	1,417	46,324	43,299	43,279
68	STRATÉGIE ACTIONS SICAV	SMART ASSET MANAGEMENT	01/03/06	25/05/12	5,701	2 354,600	2 577,758	2 584,153
69	SICAV L'INVESTISSEUR	STB MANAGER	30/03/94	17/05/12	1,467	79,795	81,980	82,100
70	SICAV AVENIR	STB MANAGER	01/02/95	15/05/12	1,309	58,215	59,786	59,849
71	UNION FINANCIERE SALAMMBO SICAV	UBCI FINANCE	01/02/99	01/06/12	1,215	101,727	101,983	101,960
72	UNION FINANCIERE HANNIBAL SICAV	UBCI FINANCE	17/05/99	01/06/12	1,424	112,003	114,792	114,855
73	UBCI-UNIVERS ACTIONS SICAV	UBCI FINANCE	10/04/00	01/06/12	0,331	104,614	107,141	107,129
FCP MIXTES - VL QUOTIDIENNE								
74	FCP IRADETT 20	AFC	02/01/07	31/05/12	0,288	11,729	11,641	11,650
75	FCP IRADETT 50	AFC	02/01/07	31/05/12	0,207	12,678	12,703	12,721
76	FCP IRADETT 100	AFC	02/01/07	31/05/12	0,175	16,937	16,317	16,359
77	FCP IRADETT CEA	AFC	02/01/07	31/05/12	0,325	16,905	16,521	16,557
78	ATTIJARI FCP CEA	ATTIJARI GESTION	30/06/09	10/05/12	0,167	12,027	12,750	12,790
79	ATTIJARI FCP DYNAMIQUE	ATTIJARI GESTION	01/11/11	-	-	10,142	10,905	10,957
80	ATTIJARI FCP HARMONIE	ATTIJARI GESTION	01/11/11	-	-	10,126	10,632	10,663
81	ATTIJARI FCP SERENITE	ATTIJARI GESTION	01/11/11	-	-	10,133	10,666	10,690
82	BNAC PROGRÈS FCP	BNA CAPITAUX	03/04/07	31/05/12	1,975	125,099	129,269	129,203
83	BNAC CONFIANCE FCP	BNA CAPITAUX	03/04/07	31/05/12	2,252	124,029	129,032	128,934
84	FCP OPTIMUM EPARGNE ACTIONS	CGF	14/06/11	31/05/12	0,032	10,196	11,258	11,284
85	FCP DELTA EPARGNE ACTIONS	STB MANAGER	08/09/08	02/05/12	0,640	117,513	118,787	119,051
86	FCP VALEURS CEA	TUNISIE VALEURS	04/06/07	25/05/12	0,181	19,772	20,604	20,615
87	FCP AL IMTIEZ	TSI	01/07/11	-	-	101,513	92,789	93,150
88	FCP AFEK CEA	TSI	01/07/11	-	-	102,065	92,756	93,026
89	TUNISIAN PRUDENCE FUND	UGFS-NA	02/01/12	-	-	-	98,725	98,660
90	BIATCAPITAL CROISSANCE FCP	BIATCAPITAL	17/09/12	-	-	-	99,597	100,057
91	BIATCAPITAL EQUILIBRE FCP	BIATCAPITAL	17/09/12	-	-	-	99,493	99,779
92	BIATCAPITAL PRUDENCE FCP	BIATCAPITAL	17/09/12	-	-	-	99,518	99,706
FCP MIXTES - VL HEBDOMADAIRE								
93	FCP AMEN PREVOYANCE	AMEN INVEST	01/02/10	11/04/12	2,860	98,979	99,801	99,679
94	FCP AMEN CEA	AMEN INVEST	28/03/11	11/04/12	1,540	106,970	116,431	115,470
95	FCP BIAT ÉPARGNE ACTIONS	BIAT ASSET MANAGEMENT	15/01/07	19/04/12	3,066	142,370	144,044	142,225
96	AL AMANAH ETHICAL FCP	CGF	25/05/09	31/05/12	0,048	10,736	11,578	11,498
97	AL AMANAH EQUITY FCP	CGF	25/02/08	31/05/12	1,316	115,406	124,277	123,452
98	AL AMANAH PRUDENCE FCP	CGF	25/02/08	31/05/12	2,626	115,213	118,373	118,132
99	FCP HELION ACTIONS DEFENSIF	HELION CAPITAL	31/12/10	27/04/12	0,257	102,389	106,022	105,597
100	FCP HELION ACTIONS PROACTIF	HELION CAPITAL	31/12/10	27/04/12	0,999	101,337	105,224	103,854
101	MAC CROISSANCE FCP	MAC SA	15/11/05	21/05/12	1,526	182,341	192,075	191,655
102	MAC EQUILIBRE FCP	MAC SA	15/11/05	21/05/12	1,935	163,739	166,634	166,266
103	MAC ÉPARGNANT FCP	MAC SA	15/11/05	21/05/12	3,732	142,390	144,431	144,165
104	MAC EXCELLENCE FCP	MAC SA	28/04/06	21/05/12	64,642	9 931,269	10 529,586	10 438,881
105	MAC EPARGNE ACTIONS FCP	MAC SA	20/07/09	-	-	195,636	225,350	224,015
106	MAC AL HOUDA FCP	MAC SA	04/10/10	-	-	135,391	145,910	145,558
107	FCP SMART EQUITY	SMART ASSET MANAGEMENT	01/09/09	-	-	1 499,251	1 615,560	1 604,072
108	FCP SAFA	SMART ASSET MANAGEMENT	27/05/11	-	-	104,083	115,755	114,759
109	FCP SERENA VALEURS FINANCIERES	TRADERS INVESTMENT MANAGERS	27/01/10	20/07/11	1,582	97,771	95,753	95,091
110	FCP VIVEO NOUVELLES INTRODUITES	TRADERS INVESTMENT MANAGERS	03/03/10	20/07/11	2,927	115,135	122,506	122,675
111	TUNISIAN EQUITY FUND	UGFS-NA	30/11/09	31/05/12	115,372	10 118,317	9 948,909	9 850,717

\* Initialement dénommé FCP AXIS CAPITAL PROTEGE

BULLETIN OFFICIEL  
DU CONSEIL DU MARCHÉ FINANCIER8, rue du Mexique - 1002 TUNIS -  
Tél : 844.500 - Fax : 841.809 / 848.001

Compte bancaire n° 10 113 108 - 101762 - 0 788 83 STB le Belvédère - TUNIS -

courriel : cmf@cmf.org.tn

Publication paraissant  
du Lundi au Vendredi sauf jours fériésPrix unitaire : 0,250 dinar  
Etranger : Frais d'expédition en susLe Président du CMF  
Mr. Salah EssayelIMPRIMERIE  
du  
CMF

8, rue du Mexique - 1002 TUNIS

Etats Financiers**AVIS DES SOCIETES****CITIBANK N.A TUNIS  
BRANCHE ONSHORE**

Siège social : 55 Avenue Jugurtha 1002 Belvédère

La CITIBANK N.A TUNIS publie ci-dessous, ses états financiers arrêtés au 31 décembre 2011. Ces états sont accompagnés du rapport des commissaires aux comptes, Ahmed BELAIFA et Kalthoum BOUGUERRA.

**BILAN****EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2011  
(EN MILLIERS DE TND)**

	<b>Notes</b>	<b>31.12.2011</b>	<b>31.12.2010</b>
<b>ACTIF</b>			
AC1:	Caisse et avoirs auprès de la BCT, CCP et TGT	<i>IV.1</i> 4.707	48.693
AC2:	Créances sur les établissements bancaires et financiers	<i>IV.2</i> 159.716	297.949
AC3:	Créances sur la clientèle	<i>IV.3</i> 64.853	63.823
AC4:	Portefeuille titres commercial	<i>IV.4</i> 87.743	73.605
AC5:	Portefeuille d'investissement	<i>IV.5</i> 25	35
AC6:	Valeurs immobilisées	<i>IV.6</i> 106	99
AC7:	Autres actifs	<i>IV.7</i> 5.829	6.865
<b>TOTAL ACTIF</b>		<b>322.979</b>	<b>491.069</b>
<b>PASSIF</b>			
PA1:	Banque Centrale, CCP	<i>V.1</i> 1.088	3.810
PA2:	Dépôts et avoirs des établissements bancaires et financiers	<i>V.2</i> 70.021	235.001
PA3:	Dépôts et avoirs de la clientèle	<i>V.3</i> 218.605	218.282
PA5:	Autres passifs	<i>V.4</i> 5.789	5.666
<b>TOTAL PASSIF</b>		<b>295.503</b>	<b>462.759</b>
<b>CAPITAUX PROPRES</b>			
CP1:	Capital	25.000	25.000
CP6:	Résultat de l'exercice	2.476	3.310
<b>TOTAL CAPITAUX PROPRES</b>		<i>VI</i> 27.476	28.310
<b>TOTAL PASSIF ET CAPITAUX PROPRES</b>		<b>322.979</b>	<b>491.069</b>

**ETAT DES ENGAGEMENTS HORS BILAN**  
**EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2011**  
**(EN MILLIERS DE TND)**

	<i>Notes</i>	<b>31.12.2011</b>	<b>31.12.2010</b>
<b>PASSIFS EVENTUELS</b>			
HB1: Cautions, avals et autres garanties données	<i>VIII.1</i>	7.696	14.008
HB2: Crédits documentaires	<i>VIII.2</i>	2.810	1.497
<b>TOTAL PASSIF EVENTUEL</b>		<b>10.506</b>	<b>15.505</b>
<b>ENGAGEMENTS DONNES</b>			
HB4: Engagements de financement donnés	<i>VIII.3</i>	43.885	53.840
<b>TOTAL ENGAGEMENTS DONNES</b>		<b>43.885</b>	<b>53.840</b>
<b>ENGAGEMENTS RECUS</b>			
HB7: Garanties reçues	<i>VIII.4</i>	120.243	121.297
<b>TOTAL ENGAGEMENTS RECUS</b>		<b>120.243</b>	<b>121.297</b>

**ETAT DE RESULTAT**  
**EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2011**  
**(EN MILLIERS DE TND)**

	<i>Notes</i>	<b>31.12.2011</b>	<b>31.12.2010</b>
<b>PRODUITS D'EXPLOITATION BANCAIRE</b>			
PR1: Intérêts et revenus assimilés		13.606	15.172
PR2: Commissions (en produits)		1.075	1.005
PR3: Gains sur portefeuille-titres commercial et opérations assimilées		5.914	5.054
<b>TOTAL PRODUITS D'EXPLOITATION BANCAIRE</b>	<i>IX.1</i>	<b>20.595</b>	<b>21.231</b>
<b>CHARGES D'EXPLOITATION BANCAIRE</b>			
CH1: Intérêts encourus et charges assimilées		10.350	11.099
<b>TOTAL CHARGES D'EXPLOITATION BANCAIRE</b>	<i>IX.2</i>	<b>10.350</b>	<b>11.099</b>
<b>PRODUIT NET BANCAIRE</b>		<b>10.245</b>	<b>10.132</b>
PR5/CH4: Solde en gain/Dotations aux provisions et résultat des corrections de valeurs sur créances, hors bilan et passif	<i>IX.3</i>	49	208
CH6: Frais de personnel	<i>IX.4</i>	(4.813)	(3.830)
CH7: Charges générales d'exploitation	<i>IX.5</i>	(1.621)	(1.474)
CH8: Dotations aux amortissements et provisions sur immobilisations		(48)	(45)
<b>RESULTAT D'EXPLOITATION</b>		<b>3.812</b>	<b>4.991</b>
PR8\CH9: Solde en gain \ perte sur autres éléments ordinaires	<i>IX.6</i>	(26)	(58)
CH11: Impôt sur les bénéfices		(1.310)	(1.623)
<b>RESULTAT DES ACTIVITES ORDINAIRES</b>		<b>2.476</b>	<b>3.310</b>
<b>RESULTAT NET DE L'EXERCICE</b>		<b>2.476</b>	<b>3.310</b>

**ETAT DE FLUX DE TRESORERIE**  
**EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2011**  
**(EN MILLIERS DE TND)**

	<i>Notes</i>	<b>31.12.2011</b>	<b>31.12.2010</b>
<b>ACTIVITES D'EXPLOITATION</b>			
Produits d'exploitation bancaire encaissés (hors produits du portefeuille d'investissement)		20.309	17.932
Charges d'exploitation bancaire décaissées		(10.436)	(10.903)
Dépôts/Retraits de dépôts auprès d'autres établissements bancaires et financiers		664	647
Prêts et avances/Remboursement prêts et avances accordés à la clientèle		(980)	(42.164)
Dépôts/Retrait de dépôts de la clientèle		350	(906)
Sommes versées au personnel et créditeurs divers		(4.027)	(3.741)
Autres flux de trésorerie provenant des activités d'exploitation		(1.241)	(2.490)
Impôt sur les bénéfices		(996)	(2.606)
<b>FLUX DE TRESORERIE NETS PROVENANT DES (/AFFECTES AUX) ACTIVITES D'EXPLOITATION</b>	<i>X</i>	<b>3.643</b>	<b>(44.231)</b>
<b>ACTIVITES D'INVESTISSEMENT</b>			
Acquisition/Cession sur portefeuille d'investissement		20	5
Acquisition/Cession sur immobilisation		(55)	(37)
<b>FLUX DE TRESORERIE NETS AFFECTES AUX ACTIVITES D'INVESTISSEMENT</b>	<i>X</i>	<b>(35)</b>	<b>(32)</b>
<b>ACTIVITES DE FINANCEMENT</b>			
Dividendes versés		(3.310)	(4.018)
<b>FLUX DE TRESORERIE NETS AFFECTES AUX ACTIVITES DE FINANCEMENT</b>	<i>X</i>	<b>(3.310)</b>	<b>(4.018)</b>
Incidence des variations des taux de change sur les liquidités et équivalents de liquidités		-	(1)
Variation nette des liquidités et équivalents de liquidités au cours de l'exercice		298	(48 282)
Liquidités et équivalents de liquidités en début d'exercice		179.705	227.987
<b>LIQUIDITES ET EQUIVALENTS DE LIQUIDITES EN FIN D'EXERCICE</b>	<i>X</i>	<b>180.003</b>	<b>179.705</b>

## ***Notes aux états financiers***

**NOTE I : RESPECT DES NORMES COMPTABLES TUNISIENNES :**

Les états financiers de la Citibank N.A Tunis : Branche Onshore sont établis conformément aux dispositions prévues par la loi n° 96-112 du 30 décembre 1996 relative au système comptable des entreprises et aux dispositions prévues par l'arrêté du Ministre des Finances du 25 mars 1999 portant approbation des normes comptables sectorielles relatives aux opérations spécifiques aux établissements bancaires.

Les états financiers sont établis selon le modèle défini par la norme comptable tunisienne n° 21 relative à la présentation des états financiers des établissements bancaires.

**NOTE II : BASES DE MESURE ET PRINCIPES COMPTABLES PERTINENTS APPLIQUES :**

Les états financiers sont établis au 31 décembre 2011 tout en respectant les conventions comptables prévues par le décret n° 96-2459 du 30 décembre 1996, portant approbation du cadre conceptuel de la comptabilité et des principes comptables prévus par les normes comptables sectorielles des établissements bancaires.

Parmi ces principes, nous énonçons ci-après les règles de prise en compte des produits et des charges, les règles d'évaluation des créances et des titres, ainsi que les règles de conversion des opérations en devises.

**II.1 REGLES DE PRISE EN COMPTE DES PRODUITS :****II.1.1 REGLES GENERALES DE PRISE EN COMPTE DES PRODUITS :**

Les intérêts et revenus assimilés ainsi que les commissions qui sont pris en compte au niveau du résultat de l'exercice 2011 sont ceux qui se rapportent à la période qui court à partir du 1er janvier 2011 jusqu'au 31 décembre 2011.

Par voie de conséquence, les produits encaissés et qui ne se rapportent pas à ladite période ne sont pas pris en compte au niveau du résultat de l'exercice 2011. En revanche, les produits courus et non échus à la date du 31 décembre 2011 font partie intégrante de ce résultat.

**II.1.2 REGLES DE PRISE EN COMPTE DES REVENUS QUI SE RAPPORTENT AUX CREANCES DOUTEUSES :**

En vertu des dispositions de la norme comptable tunisienne n° 24 relative aux engagements et revenus y afférents dans les établissements bancaires, ainsi que la circulaire aux banques n° 91-24 du 17 décembre 1991 (article 9) traitant de la division, couverture des risques et suivi des engagements, les intérêts et produits assimilés qui se rapportent aux créances douteuses ne sont pris en compte au niveau du résultat que s'ils ont été effectivement remboursés par leurs débiteurs et doivent être portés au bilan au cours de leur période de rattachement en tant qu'agios réservés.

## **II.2 REGLES DE PRISE EN COMPTE DES CHARGES :**

### **II.2.1 REGLES GENERALES DE PRISE EN COMPTE DES CHARGES :**

Les intérêts encourus et charges assimilées, les commissions encourues ainsi que les autres charges engagées par la banque qui sont pris en compte au niveau du résultat de l'exercice 2011 sont ceux qui se rapportent à la période qui court à partir du 1er janvier 2011 jusqu'au 31 décembre 2011.

Ainsi, les charges engagées au cours de ladite période et qui ne s'y rapportent pas sont portées au bilan au niveau des comptes d'attente et de régularisation. En revanche, les charges qui n'ont pas été décaissées à la date du 31 décembre 2011 mais qui se rapportent à l'exercice 2011 sont prises en compte au niveau du calcul du résultat de l'exercice 2011.

### **II.2.2 REGLES DE PRISE EN COMPTE DES CHARGES COMMUNES :**

Les charges communes (à savoir principalement les frais de personnel, les charges locatives et administratives) sont réparties entre la branche onshore et la branche offshore au prorata du chiffre d'affaires réalisé par chaque unité, exception faite des frais de siège qui sont imputés en totalité à la branche offshore.

Les pourcentages appliqués pour l'exercice 2011 sont les suivants :

- 45% pour la branche onshore ;
- 55% pour la branche offshore.

## **II.3 REGLES D'EVALUATION DES CREANCES :**

### **II.3.1 PROVISIONS INDIVIDUELLES**

En vertu des dispositions de la norme comptable n° 24 relative aux engagements et revenus y afférents dans les établissements bancaires, la circulaire aux banques n°91-24 du 17 décembre 1991 traitant de la division, couverture des risques et suivi des engagements, telle que modifiée et complétée par la circulaire aux banques n° 99-04 du 19 mars 1999, ainsi que la circulaire aux banques n°2012-02 relative à l'évaluation des engagements dans le cadre des mesures conjoncturelles de soutien des entreprises économiques, nous avons procédé à une évaluation de l'ensemble des créances détenues par la banque en vue d'estimer s'il convient ou non de constituer des provisions pour tenir compte du risque de non recouvrement des créances de la clientèle et ce, en tenant compte, aussi bien des événements ayant pris naissance au cours de l'exercice en cours et des exercices antérieurs, que des événements survenus postérieurement à la clôture de celui-ci.

Ladite évaluation à été faite compte tenu des garanties déductibles au sens de la circulaire n° 91-24 du 17 décembre 1991 notamment :

- Les garanties reçues de l'Etat, des banques, des compagnies d'assurances et des fonds de garantie ;
- Les dépôts de garantie ou d'actifs financiers susceptibles d'être liquidés sans que leur valeur soit affectée.

### **II.3.2 PROVISIONS COLLECTIVES**

Jusqu'à la clôture de l'exercice 2010, seules les règles de classification des actifs et de couverture des risques édictées par la circulaire n° 91-24 du 17 décembre 1991, étaient applicables.

En 2011 et suite aux événements post révolution qu'a connus le pays, ces règles ont été adaptées et ce, à travers la circulaire n° 2011-04 du 12 avril 2011 relative aux mesures conjoncturelles de soutien aux entreprises économiques affectées par les retombées des événements survenus qui prévoit notamment ce qui suit :

- Le rééchelonnement des échéances échues ou à échoir au cours de la période allant du 1er décembre 2010 jusqu'au 31 décembre 2011 ainsi que les utilisations additionnelles en crédits de gestion pour faire face à la situation exceptionnelle post-révolution ;
- Les rééchelonnements ainsi réalisés ne doivent donner lieu ni à la classification du client concerné en classes 2, 3 ou 4, ni à la révision de sa classification au 31 décembre 2010.

Aucun client de la banque n'a demandé à bénéficier de ces dispositions.

Par ailleurs et en application des dispositions de la circulaire n° 2012-02 du 11 janvier 2012, les établissements de crédit ne doivent pas incorporer dans leurs produits les intérêts demeurés impayés à la date du rééchelonnement et relatifs aux engagements ayant bénéficié d'arrangements dans le cadre de la circulaire n° 2011-04.

Parallèlement, et en application de la note aux établissements de crédit n° 2012-08 du 2 mars 2012, relative à l'évaluation des engagements dans le cadre des mesures précitées, une provision collective est à constituer par prélèvement sur les résultats de l'exercice, pour couvrir les risques latents sur l'ensemble des actifs courants et ceux nécessitant un suivi particulier.

Cette provision est à calculer en multipliant pour chaque groupe de créances le taux de migration du groupe par un facteur scalaire et un taux de provisionnement minimum fixé par la Banque Centrale de Tunisie.

Aucune nouvelle relation n'a été classée par la Banque durant les 5 derniers exercices, le taux de migration est nul. De ce fait, la Banque a jugé opportun de ne pas constituer de provisions collectives.

### **II.4 REGLES D'EVALUATION DES TITRES :**

Par référence à la norme comptable sectorielle n° 25 relative au portefeuille – titres dans les établissements bancaires et à la norme comptable N° 07 relative aux placements, les titres de transaction détenus par notre banque (bons du trésor) ont été évalués à la valeur de marché et les titres de participation à la valeur d'usage.

### **II.5 REGLES D'ACTUALISATION DES SOLDES LIBELLES EN DEVICES A LA CLOTURE DE L'EXERCICE :**

Compte tenu des dispositions de la norme comptable sectorielle n° 23 traitant des opérations en devises dans les établissements bancaires, les créances et dettes libellées en monnaies étrangères sont converties sur la base des cours moyens de change au comptant des devises du marché interbancaire au 31 décembre 2011.

Les pertes et les gains de change résultant de cette réévaluation sont imputés directement en résultat de l'exercice clos au 31 décembre 2011.

**NOTE III : PRESENTATION DES ETATS FINANCIERS :**

Les états financiers sont établis en monnaie locale soit le «Dinar Tunisien». Les rubriques des états financiers sont présentées en milliers de Dinars Tunisiens.

**NOTE IV : NOTES SUR L'ACTIF DU BILAN :**

L'actif du bilan se détaille comme suit :

**IV.1 AC1 – CAISSE ET AVOIRS AUPRES DE LA BCT, CCP ET TGT :**

Ce poste a connu une diminution en valeur de l'ordre de 43.986 mD à la date d'établissement des états financiers par rapport au 31 décembre 2010, due à une baisse de nos avoirs auprès de la BCT de 43.551 mD, une diminution de nos avoirs auprès de la CCP de 572 mD et une augmentation de nos avoirs en caisse de 137 mD.

	<b><u>31.12.2011</u></b>	<b><u>31.12.2010</u></b>
Caisse	934	797
Comptes ordinaires BCT	2.468	46.019
Chèques Postaux	1.305	1.877
<b><u>Total</u></b>	<b><u>4.707</u></b>	<b><u>48.693</u></b>

#### **IV.2 AC2 – CREANCES SUR LES ETABLISSEMENTS BANCAIRES ET FINANCIERS :**

Ces créances ont connu au 31 décembre 2011 une diminution de l'ordre de 138.233 mD par comparaison à la clôture de l'exercice 2010, soit une baisse de -46.4%. Ceci est du principalement à une diminution des créances sur les établissements bancaires de l'ordre de 153.947 mD, conjuguée à une hausse des créances sur les établissements financiers s'élevant à +15.714 mD.

	<b><u>31.12.2011</u></b>	<b><u>31.12.2010</u></b>
Banque Centrale de Tunisie	29.943	60.730
Banques de dépôts	70.750	194.184
Banques non-résidentes	18.511	18.027
Créances rattachées	295	505
Organismes Financiers	40.217	24.503
<b><u>Total</u></b>	<b><u>159.716</u></b>	<b><u>297.949</u></b>

La diminution des créances sur les établissements bancaires est détaillée comme suit :

- Baisse des placements et avoirs auprès des banques de dépôts de 123.434 mD ;
- Diminution des placements auprès de la BCT de 30.787 mD ;
- Baisse des créances rattachées de 210 mD ; Et
- Augmentation des avoirs auprès des correspondants étrangers (Citibank Offshore) de 484 mD.

#### **IV.3 AC3 – CREANCES SUR LA CLIENTELE :**

Cette rubrique de l'actif est défalquée en trois catégories à savoir ;

- Comptes débiteurs de la clientèle ;
- Autres concours à la clientèle ;
- Crédits sur ressources spéciales.

La Citibank Onshore a enregistré à la date d'arrêté des états financiers de l'exercice 2011 une augmentation des créances sur la clientèle de l'ordre de 1.030 mD par comparaison à celles constatées à la date du 31 décembre 2010, soit une hausse de l'ordre de 1.6%.

Cette variation est expliquée par :

- La hausse des autres concours à la clientèle de 1.732 mD due essentiellement à l'augmentation des crédits accordés à la clientèle de 1.742 mD et à la diminution des créances rattachées de 10 mD ; Et
- La baisse des comptes débiteurs de la clientèle de 702 mD.

A la date d'arrêté des comptes, le volume des créances classées s'élève à 7.959 mD pour lesquelles une provision a été constituée conformément aux règles prudentielles énoncées par la norme comptable sectorielle n° 24 traitant des engagements et la circulaire BCT n° 91-24.

Il faut signaler que les couvertures des créances classées constituées à la date du 31 décembre 2011 totalisent la somme de 7.959 mD constituées par une provision pour la totalité du montant.

#### IV.4 AC4 – PORTEFEUILLE-TITRES COMMERCIAL :

Le portefeuille-titres commercial, constitué exclusivement de bons du trésor et des créances qui s'y rattachent, présente un solde de 87.743 mD au 31 décembre 2011 contre un solde de 73.605 mD à la date de clôture de l'exercice précédent.

Les principales variations du portefeuille - titres sont ventilées au niveau du tableau suivant :

	31.12.11 en mD	31.12.10 en mD	Variation en volume	Variation en %
<b>BT acquis auprès de l'interbancaire</b>	<b>84.000</b>	<b>70.000</b>	<b>14.000</b>	<b>20%</b>
Bons du trésor assimilable	84.000	70.000	14.000	20%
<b>Créances rattachées</b>	<b>3.743</b>	<b>3.605</b>	<b>138</b>	<b>4%</b>
Produits à recevoir sur bons du trésor	3.743	3.605	138	4%
<b>Solde du portefeuille - titres commercial</b>	<b>87.743</b>	<b>73.605</b>	<b>14.138</b>	<b>19%</b>

#### IV.5 AC5 – PORTEFEUILLE D'INVESTISSEMENT :

Le portefeuille d'investissement de la Citibank Onshore est constitué de titres de participation au capital de la Société Interbancaire de Télécompensation (SIBTEL) pour le montant de 25 mD représentant 368 actions totalement libérées et des titres de participation au capital de la SOTUGAR et La Maison du Banquier pour des montants respectifs de 30 mD et 73 mD totalement provisionnés..

#### IV.6 AC6 – VALEURS IMMOBILISEES :

Les valeurs immobilisées ont connu au cours de l'exercice 2011 une augmentation en volume de l'ordre de 7 mD par rapport à l'exercice 2010, soit une hausse de 7.1%. Cette rubrique est détaillée comme suit :

	31/12/2011	31/12/2010
<b>Valeurs brutes en début d'exercice</b>	<b><u>692</u></b>	<b><u>695</u></b>
Acquisitions	55	37
Cessions	182	40
<b>Valeurs brutes en fin de période</b>	<b><u>565</u></b>	<b><u>692</u></b>
Amortissements cumulés	459	593
<b>Valeurs nettes en fin de période</b>	<b><u>106</u></b>	<b><u>99</u></b>

- La valeur brute des immobilisations a connu une baisse de 3 mD qui sont passées de 695 mD à fin décembre 2010 à 692 mD à fin décembre 2011.
- Les amortissements cumulés ont enregistré une diminution de 134 mD par rapport au 31 décembre 2010.

#### IV.7 AC7 – AUTRES ACTIFS :

Le volume de ce poste est passé de 6.865 mD au 31 décembre 2010 à 5.829 mD au 31 décembre 2011, enregistrant ainsi une baisse de 1.036 mD, soit 15.1%. Cette diminution provient principalement de :

- La diminution des autres actifs de 639 mD due essentiellement à la baisse des acomptes provisionnels pour un montant de 627 mD ; Et
- La diminution des comptes d'attente et de régularisation de 397 mD.

#### **NOTE V : NOTES SUR LE PASSIF DU BILAN :**

Le passif du bilan est composé des rubriques suivantes :

##### **V.1 PA1 – BANQUE CENTRALE ET CCP :**

Ce poste a connu une diminution en valeur de l'ordre de 2.722 mD à la date d'établissement des états financiers par rapport au 31 décembre 2010. Cette variation correspond à une baisse de nos comptes auprès de la BCT.

##### **V.2 PA2 – DEPOTS ET AVOIRS DES ETABLISSEMENTS BANCAIRES ET FINANCIERS:**

Ces dépôts ont connu au 31 décembre 2011 une baisse de l'ordre de 164.980 mD par comparaison à la clôture de l'exercice 2010, soit une diminution de 70.2%. Cette baisse provient de l'effet compensé :

- De la diminution des dépôts des établissements bancaires de 165.644 mD ; Et
- De la hausse des dépôts des établissements financiers 664 mD.

La baisse des dépôts et avoirs des établissements bancaires d'un montant de 165.644 mD est détaillée comme suit :

- Diminution des avoirs des correspondants non résidents de 156.225 mD ;
- Baisse des dépôts et avoirs des banques de dépôts de 9.360mD ; Et
- Diminution des dettes rattachées aux dépôts auprès des banques 59 mD.

##### **V.3 PA3 – DEPOTS ET AVOIRS DE LA CLIENTELE :**

Les dépôts et avoirs de la clientèle ont enregistré au 31 décembre 2011 une augmentation de l'ordre de 323 mD par comparaison à l'exercice précédent soit une hausse de l'ordre de 0.1%. Cette variation est détaillée comme suit :

	<b>31.12.2011 en mD</b>	<b>31.12.2010 en mD</b>	<b>Variation en volume</b>	<b>Variation en %</b>
Comptes à vue	177.836	127.615	50.221	39%
Comptes à échéance	1.400	7.550	-6.150	-81%
Autres dépôts et avoirs	39.366	83.087	-43.721	-53%
Dettes rattachées	3	30	-27	-90%
<b>Dépôts et avoirs de la clientèle</b>	<b>218.605</b>	<b>218.282</b>	<b>+323</b>	<b>+0.0%</b>

**V.4 PA5 – AUTRES PASSIFS :**

Le volume de ce poste est passé de 5.666 mD au 31 décembre 2010 à 5.789 mD au 31 décembre 2011 enregistrant ainsi une hausse de 123 mD, soit 2.2%. Cette variation provient principalement des effets compensés suivant :

- La hausse des comptes d'attente et de régularisation de 1.067 mD; Et
- La baisse des autres passifs de 944 mD due essentiellement à la baisse de la provision pour bonus et du passif d'impôt respectivement de 463 mD et de 321 mD.

**NOTE VI : NOTES SUR LES CAPITAUX PROPRES :**

Le total des capitaux propres a enregistré une diminution de 834 mD qui provient baisse du résultat bénéficiaire de l'exercice 2011 qui s'élève à 2.476 mD contre 3.310 mD en 2010.

**NOTES SUR LE PORTEFEUILLE ENCAISSEMENT :**

En application des dispositions de la norme comptable sectorielle bancaire n°21 (alinéa 37), la valeur des effets détenus par la banque pour le compte des tiers en vue d'être encaissés s'élève à 775.350 mD au 31 décembre 2011 contre 811.088 mD au 31 décembre 2010.

Ces effets à l'encaissement se détaillent à la clôture de l'exercice 2011 comme suit (montant en mD) :

	<b>31/12/2011</b>
TUNISIE LEASING	251.491
ARAB TUNISIAN LEASE	390.645
COMPAGNIE INTERNATIONALE DE LEASING	415
UBCI LEASING	63.232
HANNIBAL LEASE	55.508
TUNISIE FACTORING	14.059
<b>TOTAL</b>	<b><u>775.350</u></b>

**NOTE VIII: NOTES SUR L'ETAT DES ENGAGEMENTS HORS BILAN :****VIII.1 HB1 – CAUTIONS, AVALS ET AUTRES GARANTIES DONNEES :**

Ce poste comprend les passifs éventuels donnés à la clientèle et est détaillé comme suit :

- Cautions pour marchés 6.783 mD ;
- Cautions douanières 903 mD ; Et
- Cautions diverses 10 mD.

**VIII.2 HB2 – CREDITS DOCUMENTAIRES :**

Ces engagements comprennent les ouvertures de crédits documentaires pour un montant de 2.810 mD.

**VIII.3 HB4 – ENGAGEMENTS DE FINANCEMENT DONNES :**

Les engagements de financements donnés à la clientèle et non encore utilisés s'élève au 31 décembre 2011 à 43.885 mD.

**VIII.4 HB7 – GARANTIES RECUES :**

Le volume de ces garanties est passé de 121.297 mD au 31 décembre 2010 à 120.243 mD à la date de clôture de l'exercice 2011 réalisant ainsi une baisse de 1.054 mD, soit -1%. Il s'agit essentiellement des garanties reçues auprès de Citibank Bahrain.

**NOTE IX: NOTES SUR L'ETAT DE RESULTAT :****IX.1 PRODUITS D'EXPLOITATION BANCAIRE :**

Le volume de ce poste est passé entre décembre 2010 et décembre 2011 de 21.231 mD à 20.595 mD enregistrant ainsi une diminution de 636 mD soit -3%.

Cette baisse provient de l'effet compensé des variations suivantes :

- La diminution des intérêts et revenus assimilés de 1.566 mD ;
- L'augmentation enregistrée au niveau des gains sur portefeuille - titres commercial et opérations financières de 860 mD soit de +17%. Ces gains qui s'élèvent à la date du 31 décembre 2011 à 5.914 mD sont détaillés comme suit :
  - o Gains sur titres de transaction constitués par des bons de trésor s'élevant à 3.464 mD ; Et
  - o Gains sur opérations de change de l'ordre de 2.450 mD ; Et
- La hausse des commissions (en produits) de 70 mD.

**IX.2 CHARGES D'EXPLOITATION BANCAIRE :**

Le total de cette rubrique a connu entre décembre 2010 et décembre 2011 une baisse de 749 mD ou de -6.7% passant de 11.099 mD à 10.350 mD.

Cette baisse provient de l'effet compensé des variations suivantes :

- La diminution des intérêts et charges assimilées sur emprunts de 1.141 mD ;
- La baisse des intérêts et charges assimilées engagées sur les opérations avec les établissements bancaires et financiers de 80 mD ;
- La hausse des charges sur les opérations avec la clientèle de la banque de 462 mD ; Et
- L'augmentation des autres intérêts et charges de 10 mD.

**IX.3 PR5/CH4 – SOLDE EN GAIN/DOTATIONS AUX PROVISIONS ET RESULTAT DES CORRECTIONS DE VALEURS SUR CREANCES, HORS BILAN ET PASSIF :**

Le solde de cette rubrique est ventilé comme suit :

	<b>31.12.2011 en mD</b>	<b>31.12.2010 en mD</b>
Reprise de provision	49	208
<b>Total</b>	<b>49</b>	<b>208</b>

**IX.4 CH6 – FRAIS DE PERSONNEL :**

Le total de cette rubrique s'élève au 31 décembre 2011 à 4.813 mD et est détaillé comme suit :

- Rémunération proprement dite du personnel pour 3.915 mD ;
- Charges sociales pour 865 mD ; Et
- Autres charges liées au personnel pour 33 mD.

**IX.5 CH7 – CHARGES GENERALES D'EXPLOITATION:**

Le total de cette rubrique s'élève au 31 décembre 2011 à 1.621 mD. Cette rubrique est détaillée comme suit :

- Frais d'exploitation non bancaires pour 55 mD ; Et
- Autres charges générales d'exploitation pour 1.566 mD.

**NOTE X : NOTES SUR L'ETAT DES FLUX DE TRESORERIE :**

L'état des flux de trésorerie est établi dans le but de fournir une information sur la manière avec laquelle la banque a obtenu et dépensé des liquidités à travers ses activités d'exploitation, d'investissement et de financement, et à travers des facteurs pouvant affecter sa liquidité et sa solvabilité.

Ainsi, la trésorerie de la banque qui est composée de l'ensemble des liquidités et équivalents de liquidités est passé de 179.705 mD au 31 décembre 2010 à 180.003 mD au 31 décembre 2011. Cette variation est imputable aux flux positifs de trésorerie provenant des activités d'exploitation à concurrence de +3.643 mD, aux flux négatifs de trésorerie affectés aux activités d'investissement à hauteur de -35 mD et aux flux négatifs affectés aux activités de financement à hauteur de -3.310 mD.

Le flux positif de trésorerie résulte de la situation où le total des encaissements d'une période est supérieur au total des décaissements de la même période.

Les liquidités et équivalents de liquidités incluent la totalité des bons de trésor et ce en raison de l'intention de détention.

**NOTE XI :    INFORMATIONS SUR LES PARTIES LIEES :**

Les opérations d'emprunt de la CITIBANK, N.A. TUNIS BRANCHE ONSHORE, qui ont engendré en 2011 des charges pour un montant global de 6.828 mD, ont été réalisées essentiellement avec la Banque Centrale de Tunisie et la CITIBANK, N.A. TUNIS BRANCHE OFFSHORE.

Les soldes des comptes de la CITIBANK, N.A. TUNIS BRANCHE ONSHORE avec la CITIBANK, N.A. TUNIS BRANCHE OFFSHORE se présentent au 31 décembre 2011 comme suit :

- Comptes ordinaires débiteurs BRANCHE OFFSHORE : 18.511 mD ;
- Comptes ordinaires créditeurs BRANCHE OFFSHORE : 21.612 mD ; Et
- Emprunt auprès de la BRANCHE OFFSHORE : 45.000 mD.

*Autres opérations*

Des charges communes (à savoir principalement les frais de personnel, les charges locatives et administratives) sont réparties entre la branche onshore et la branche offshore au prorata du chiffre d'affaires réalisé par chaque unité, exception faite des frais de siège qui sont imputés en totalité à la branche offshore.

Les pourcentages appliqués pour l'exercice 2011 sont les suivants :

- 45% pour la branche onshore ;
- 55% pour la branche offshore.

***Rapport des auditeurs indépendants sur  
les états financiers arrêtés au 31  
décembre 2011***

Tunis, le 06 juillet 2012

Citibank Tunis N.A. Branche Onshore  
55 Avenue Yughurta.  
1002 Tunis

***Rapport d'audit sur les états financiers de  
l'exercice clos au 31 décembre 2011***

Monsieur le Directeur Général,

En exécution de la mission d'audit qui nous a été confiée, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2011.

**Rapport sur les états financiers**

Nous avons effectué l'audit des états financiers ci-joints de la Citibank Tunis N.A. Branche Onshore, comprenant le bilan et l'état des engagements hors bilan au 31 décembre 2011, ainsi que l'état de résultat, et l'état de flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date et des notes aux états financiers contenant un résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives.

***Responsabilité de la direction pour les états financiers***

Ces états financiers, établis en dinars tunisiens, font ressortir des capitaux propres positifs de 27.476 mDT y compris le résultat bénéficiaire de l'exercice s'élevant à 2.476 mDT. La direction est responsable de l'établissement et de la présentation sincère de ces états financiers, conformément aux normes comptables généralement admises en Tunisie, ainsi qu'aux lois et réglementations en vigueur.

Cette responsabilité comprend la conception, la mise en place et le suivi d'un contrôle interne qu'elle juge nécessaire pour permettre l'établissement d'états financiers ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, ainsi que la détermination d'estimations comptables raisonnables au regard des circonstances.

### ***Responsabilité de l'auditeur***

Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur ces états financiers sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les normes professionnelles applicables en Tunisie. Ces normes requièrent de notre part de nous conformer aux règles d'éthique et de planifier et de réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation du risque que les états financiers contiennent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs. En procédant à ces évaluations du risque, l'auditeur prend en compte le contrôle interne en vigueur dans l'entité relatif à l'établissement et la présentation sincère des états financiers afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance.

Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation de l'ensemble des états financiers.

Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

### ***Opinion***

A notre avis, les états financiers sont réguliers et sincères et donnent, pour tout aspect significatif, une image fidèle de la situation financière de la Citibank Tunis N.A. Branche Onshore au 31 décembre 2011, ainsi que de la performance financière et des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément aux normes comptables Tunisiennes.

### **Rapport sur les vérifications spécifiques**

Dans le cadre de notre audit, nous avons procédé aux vérifications spécifiques prévues par la loi et les normes professionnelles.

Conformément à l'article 3 de la loi n°94-117 du 14 novembre 1994 tel que modifié par la loi n°2005-96 du 18 octobre 2005, nous avons procédé à l'examen des procédures de contrôle interne relatives au traitement de l'information comptable et à la préparation et la présentation des états financiers. Nous n'avons pas relevé, sur la base de notre examen, d'insuffisances majeures susceptibles d'impacter notre opinion d'audit sur les états financiers.

**Les commissaires aux comptes associés F.M.B.Z KPMG Tunisie  
M.T.B.F**

**Ahmed BELAIFA**

**Kalthoum BOUGUERRA**

## **FCP VIVEO NOUVELLES INTRODUITES SITUATION ANNUELLE ARETTEE AU 31 DECEMBRE 2011**

### **Rapport du commissaire aux comptes Exercice clos le 31 décembre 2011**

En exécution de la mission qui nous a été confiée, nous vous présentons notre rapport sur le contrôle des états financiers du FCP VIVEO Nouvelles Introduites arrêtés au 31 décembre 2011, ainsi que sur les vérifications spécifiques prévues par la loi et par les normes professionnelles.

#### **1. Opinion sur les états financiers annuels**

Nous avons procédé au contrôle des états financiers annuels en effectuant les diligences que nous avons estimées nécessaires selon les normes de la profession.

Ces états ont été arrêtés sous la responsabilité du gestionnaire du fonds. Cette responsabilité comprend : la conception, la mise en place et le suivi d'un contrôle interne relatif à l'établissement et la présentation sincère d'états financiers ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreur, ainsi que la détermination d'estimations comptables raisonnables au regard des circonstances.

Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur ces états sur la base de nos travaux.

Nos travaux ont été effectués conformément aux normes généralement admises en la matière. Ces normes exigent que notre contrôle soit planifié et réalisé de manière à obtenir une assurance raisonnable que les états financiers annuels ne contiennent pas d'anomalies significatives, tout en tenant compte du contrôle interne en vigueur au sein de l'entité.

Un contrôle comprend l'examen, par sondages, des éléments supportant les montants et l'information figurant dans les comptes annuels. Il comprend également une évaluation des principes et méthodes comptables retenus, des estimations faites par les dirigeants, ainsi qu'une appréciation sur la présentation d'ensemble des états financiers annuels.

Nous estimons que les travaux que nous avons accomplis, dans ce cadre, constituent une base raisonnable pour supporter l'expression de notre opinion.

A notre avis, les états financiers du FCP VIVEO Nouvelles Introduites arrêtés au 31 décembre 2011, sont sincères et réguliers et donnent une image fidèle, pour tout aspect significatif, de la situation financière du fonds au 31 décembre 2011 ainsi que de la performance financière et de la variation de l'actif net pour l'exercice clos à cette date conformément au système comptable des entreprises.

Sans remettre en cause l'avis exprimé ci-dessus, nous formulons les observations suivantes :

- Les disponibilités représentent au 31 décembre 2011, 32,42% du total de l'actif. Cette proportion dépasse la limite de 20% prévue par le décret 2001-2278 du 25 septembre 2001.

#### **2. Vérifications spécifiques**

Nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par la loi et les normes professionnelles.

Conformément à l'article 20 du code des Organismes de Placement Collectif, nous n'avons pas d'observations à formuler sur la sincérité et la concordance avec les états financiers des informations d'ordre comptable données dans le rapport du gestionnaire sur la gestion de l'exercice.

En outre, et conformément à l'article 3 de la loi n° 94-117 du 14 novembre 1994 tel que modifié par l'article 15 de la loi n° 2005-96 du 18 octobre 2005 relative au renforcement de la sécurité des relations financières, l'examen du système de contrôle interne nous a permis de constater qu'il ne comporte pas des défaillances majeures pouvant impacter notre opinion sur les états financiers.

Tunis, le 25 mars 2012

**Le commissaire aux comptes  
La Générale d'Audit & Conseil**

**Kais Ben Hammadi**

**BILAN**

Arrêté au 31 Décembre 2011  
(exprimés en dinars)

	Notes	31-déc.-11	31-déc.-10
<b><u>ACTIF</u></b>			
<b>AC 1</b>		<b>453 705,305</b>	<b>236 647,008</b>
<b>Portefeuille titres</b>			
Actions, Valeurs Assimilées & Droits Attachés	<b>A.1</b>	410 588,050	218 555,706
OPCVM	<b>A.2</b>	43 117,255	18 091,302
Obligations & Valeurs Assimilées		0,000	0,000
<b>AC 2</b>		<b>412 688,309</b>	<b>144 528,382</b>
<b>Placements Monétaires &amp; Disponibles</b>			
Placements Monétaires	<b>A.3</b>	131 771,617	0,000
Disponibilités	<b>A.4</b>	280 916,692	144 528,382
<b>AC 3</b>		0,000	0,000
<b>Créances d'Exploitations</b>			
<b>AC 4</b>		0,000	0,000
<b>Autres Actifs</b>			
<b>Total Actif</b>		<b>866 393,614</b>	<b>381 175,390</b>
<b><u>PASSIF</u></b>			
<b>PA 1</b>	<b>P.1</b>	3 328,474	1 603,716
<b>Opérateurs Crédeurs</b>			
<b>PA 2</b>	<b>P.2</b>	1 296,514	1 225,224
<b>Autres Crédeurs Divers</b>			
<b>Total Passif</b>		<b>4 624,988</b>	<b>2 828,940</b>
<b><u>ACTIF NET</u></b>			
<b>CP 1</b>	<b>CP.1</b>	<b>863 156,800</b>	<b>368 966,902</b>
<b>Capital</b>			
<b>CP 2</b>	<b>CP.2</b>	<b>-1 388,174</b>	<b>9 379,548</b>
<b>Sommes Distribuables</b>			
Sommes Distribuables des Exercices Antérieurs		-1 748,349	0,000
Sommes Distribuables de l'Exercice		360,175	9 379,548
<b>Total Actif Net</b>		<b>861 768,626</b>	<b>378 346,450</b>
<b>Total Passif &amp; Actif Net</b>		<b>866 393,614</b>	<b>381 175,390</b>

**ETAT DE RESULTAT**

Période allant du 1er janvier au 31 décembre 2011

(exprimés en dinars)

	Notes	31-déc.-11	31-déc.-10
<b>PR 1 Revenus du Portefeuille Titres</b>		<b>5 646,950</b>	<b>21 209,074</b>
Dividendes	R.1	5 646,950	21 209,074
Revenus des Obligations & Valeurs Assimilés		0,000	0,000
<b>PR 2 Revenus des Placements Monétaires</b>	R.2	<b>3 542,829</b>	<b>178,820</b>
<b>Total Des Revenus des Placements</b>		<b>9 189,779</b>	<b>21 387,894</b>
<b>CH 1 Charges de Gestion des Placements</b>	R.3	<b>-7 948,592</b>	<b>-5 999,077</b>
<b>Revenu Net des Placements</b>		<b>1 241,187</b>	<b>15 388,817</b>
<b>PR 3 Autres Produits</b>		0,000	0,000
<b>CH 2 Autres Charges</b>	R.4	<b>-2 116,106</b>	<b>-1 313,145</b>
<b>Résultat d'Exploitation</b>		<b>-874,919</b>	<b>14 075,672</b>
<b>Régularisation du Résultat d'Exploitation</b>		<b>1 235,094</b>	<b>-4 696,124</b>
<b>Sommes Distribuables de l'Exercice</b>		<b>360,175</b>	<b>9 379,548</b>
<b>Régularisation du Résultat d'Exploitation ( Annulation )</b>		<b>-1 235,094</b>	<b>4 696,124</b>
<b>Variation des Plus ou Moins Values Potentielles Sur Titres</b>		<b>10 032,059</b>	<b>-2 518,877</b>
<b>Plus ou Moins Values Réalisées Sur Cessions de Titres</b>		<b>39 722,402</b>	<b>23 926,951</b>
<b>Frais de Négociation</b>		<b>-3 629,351</b>	<b>-1 845,650</b>
<b>Résultat De l'Exercice</b>		<b>45 250,191</b>	<b>33 638,096</b>

**ETAT DE VARIATION DE L'ACTIF NET**

Période allant du 1er janvier au 31 décembre 2011

(exprimés en dinars)

	<b>31-déc.-11</b>	<b>31-déc.-10</b>
<b><u>AN 1 - VARIATION DE L'ACTIF NET RESULTANT DES OPERATIONS D'EXPLOITATION</u></b>	<b>45 250,191</b>	<b>33 638,096</b>
a - Résultat d'exploitation	-874,919	14 075,672
b - Variation des plus / moins values potentielles sur cession titres	10 032,059	-2 518,877
c - Variation des plus / moins values réalisées sur cession titres	39 722,402	23 926,951
c - Frais de négociation de titres	-3 629,351	-1 845,650
<b><u>AN 2 - DISTRIBUTION DE DIVIDENDES</u></b>	<b>9 379,548</b>	<b>0,000</b>
<b><u>AN 3 - TRANSACTIONS SUR LE CAPITAL</u></b>	<b>447 551,533</b>	<b>244 708,354</b>
<b>a – Souscriptions</b>	<b>518 226,399</b>	<b>1 175 172,246</b>
Capital	462 300,000	1 136 600,000
Régularisation des sommes non distribuables de l'exercice	55 668,180	14 429,958
Régularisation des sommes distribuables de l'exercice	1 340,231	24 142,288
Régularisation Exercice Clos	-1 082,012	0,000
Droits d'entrée	0,000	0,000
<b>b – Rachats</b>	<b>-70 674,866</b>	<b>-930 463,892</b>
Capital	-63 600,000	-888 300,000
Régularisation des sommes non distribuables de l'exercice	-6 508,760	-19 578,103
Régularisation des sommes distribuables de l'exercice	-920,330	-28 838,412
Régularisation Exercice Clos	148,856	0,000
Droits de sortie	205,368	6 252,623
<b><u>VARIATION DE L'ACTIF NET</u></b>	<b>483 422,176</b>	<b>278 346,450</b>
<b><u>AN 4 - ACTIF NET</u></b>		
a - en début d'exercice	378 346,450	100 000,000
b - en fin d'exercice	<b>861 768,626</b>	<b>378 346,450</b>
<b><u>AN 5 - NOMBRE D'ACTIONS</u></b>		
a - en début d'exercice	3 483	1 000
b - en fin d'exercice	<b>7 470</b>	<b>3 483</b>
<b><u>VALEUR LIQUIDATIVE</u></b>	<b>115,363</b>	<b>108,626</b>
<b><u>AN 6 - TAUX DE RENDEMENT ANNUEL</u></b>	<b>8,90%</b>	<b>8,62%</b>

## **NOTES AUX ETATS FINANCIERS EXERCICE 2011**

### **NOTE 1 : PRESENTATION DU FONDS**

**FCP VIVEO Nouvelles Introduites** est un Fonds de Placement mixte de type distribution.

Il a pour objet la gestion d'un portefeuille de valeurs mobilières par l'utilisation de ses fonds propres.

Il est régi par la loi n°2001-83 du 24 juillet 2001 portant promulgation du Code des Organismes de Placement Collectif.

Le fonds a obtenu son agrément auprès du CMF le 10 juin 2009, sous le numéro 21/2009. Sa durée est de 10 ans.

Son capital initial est de 100.000 dinars, composé de 1.000 parts de 100 dinars chacune.

Le gestionnaire du fonds est la société Traders Investement Managers SA. La gestion administrative et comptable est assurée par la société BIAT Capital ( Ex. La Financière de Placement et de Gestion – FPG ).

Le dépositaire est la BIAT

Le fonds a ouvert les souscriptions au public le 03 mars 2010.

### **NOTE 2 : REFERENTIEL D'ELABORATION DES ETATS FINANCIERS**

Les états financiers relatifs à l'exercice clos au 31 décembre 2011, sont établis conformément aux dispositions des normes comptables tunisiennes telles que définies par la loi 96-112 et notamment les normes NCT 16, NCT 17 & NCT 18 relatives aux OPCVM.

### **NOTE 3 : PRINCIPES COMPTABLES APPLIQUES**

Les états financiers de l'exercice clos le 31 décembre 2011 sont élaborés sur la base de l'évaluation des différents éléments du portefeuille-titres à leur valeur de réalisation. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

#### ➤ **Prise en compte des placements et des revenus y afférents :**

Les placements en portefeuille-titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat. Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont imputés en capital.

Les intérêts sur les placements en obligations et sur les placements monétaires sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus.

#### ➤ **Evaluation des autres placements :**

Les placements en obligations et valeurs assimilées admis à la cote ainsi que non admis à la cote sont évalués à leur prix d'acquisition (capital et intérêts courus).

La valeur du marché applicable pour l'évaluation des Bons du Trésor Assimilables (BTA) correspond au prix de revient moyen pondéré à la date du 31.12.2011 ou à la date antérieure la plus récente.

Les placements monétaires demeurent évalués à leur prix d'acquisition.

#### ➤ **Cession des placements :**

La cession des placements donne lieu à l'annulation des placements à hauteur de leur valeur comptable. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins value réalisée portée directement, en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

Le prix d'achat des placements est déterminé par la méthode du coût moyen pondéré.

### **NOTE 4 : EVENEMENTS POSTERIEURS A LA DATE DE CLOTURE**

Par ailleurs, le portefeuille actions détenu par le fonds commun de placement **FCP VIVEO NOUVELLES INTRODUITES** comporte des valeurs de sociétés ayant fait l'objet de procédures judiciaires pour la nomination de contrôleurs dont la mission sera d'assurer le suivi et le contrôle de l'activité des organes de direction et d'administration.

**NOTE 5 : NOTES SUR LES ELEMENTS DU BILAN & DE L'ETAT DE RESULTAT****I. BILAN****A.1 Actions, Valeurs Assimilées & Droits Attachés**

Le solde de ce poste s'élève au 31 décembre 2011 à **410.588,050 dinars**, et se détaille comme suit :

TITRES	NB TITRES	PX DE REVIENT	VAL. BOUR	% ACTIF NET
<b>ACTIONS</b>		<b>403 477,716</b>	<b>410 588,050</b>	<b>47,64%</b>
Amen Bank	1 135	72 783,685	74 139,335	8,60%
ARTES	8 850	91 187,750	84 977,700	9,86%
CARTHAGE CMT	21 266	71 994,437	86 191,098	10,00%
PGH	10 066	85 588,380	82 269,418	9,55%
TPR	13 949	81 923,464	83 010,499	9,63%

**A.2 OPCVM**

Le solde de ce poste s'élève au 31 décembre 2011 à **43.117,255 dinars**, et se détaille comme suit :

TITRES	NB TITRES	PX DE REVIENT	VAL. BOUR	% ACTIF NET
<b>OPCVM</b>		<b>42 714,407</b>	<b>43 117,255</b>	<b>5,00%</b>
SICAV Trésor	415	42 714,407	43 117,255	

**A.3 Placements Monétaires**

Le solde de ce poste s'élève au 31 décembre 2011 à **131.771,617 dinars**, et se détaille comme suit :

TITRES	NB TITRES	PX DE REVIENT	VAL. BOUR
<b>Bons de Trésor</b>		<b>129 753,033</b>	<b>131 771,617</b>
BTC 52S-23/10/2011	70	67 618,967	67 719,090
BTC 52S-28/02/2012	65	62 134,066	64 052,527

**A.4 Disponibles**

Cette rubrique englobe les disponibilités en banque qui ont atteint au 31 décembre 2011, **280.916,692 Dinars**.

Rubrique	31-déc.-11	31-déc.-10
Disponibilités en Banque	280 916,692	144 528,382
<b>TOTAL</b>	<b>280 916,692</b>	<b>144 528,382</b>

**P.1 Opérateurs Créditeurs**

Il s'agit des dettes à payer au gestionnaire et au dépositaire au 31 décembre 2011. Elles sont de l'ordre de **3.328,474 dinars**.

Rubrique	31-déc.-11	31-déc.-10
Gestionnaire	3 031,038	1 484,924
Dépositaire	297,436	118,792
<b>TOTAL</b>	<b>3 328,474</b>	<b>1 603,716</b>

**P.2 Autres Créditeurs Divers**

Les autres créditeurs divers ont atteint au 31 décembre 2011, **1.296,514 dinars** et se détaillent comme suit :

Rubrique	31-déc.-11	31-déc.-10
C M F	73,732	32,168
Autres Créditeurs Divers	1 222,782	1 193,056
<b>TOTAL</b>	<b>1 296,514</b>	<b>1 225,224</b>

**CP.1 Capital Social**

Les opérations sur le capital enregistrées au cours de l'exercice se détaillent comme suit :

Rubrique	31-déc.-11	31-déc.-10
<b>Souscription Initiale</b>	<b>348 300,000</b>	<b>100 000,000</b>
Nombre de titres	3 483	1 000
Nombre de Porteurs de Parts	8	4
<b>Souscriptions de l'exercice</b>	<b>462 300,000</b>	<b>1 136 600,000</b>
Nombre de titres	4 623	11 366
Nombre de Porteurs Entrants	6	10
<b>Rachats de l'exercice</b>	<b>63 600,000</b>	<b>888 300,000</b>
Nombre de titres	636	8 883
Nombre de Porteurs Sortants	1	6
<b>Montant en Nominal au 31 décembre</b>	<b>747 000,000</b>	<b>348 300,000</b>
<b>Nombre de titres</b>	<b>7 470</b>	<b>3 483</b>
<b>Nombre de Porteurs de parts</b>	<b>13</b>	<b>8</b>
<b>Sommes Non Distribuables</b>	<b>116 156,800</b>	<b>20 666,902</b>
Commissions de rachat	205,368	6 252,623
Frais de négociation	-3 629,351	-1 845,650
Plus / Moins Value Potentielles / Cession Titres	10 032,059	-2 518,877
Plus / Moins Value Réalisées / Cession Titres	39 722,402	23 926,951
Régularisations des Sommes Non Distribuables ( Souscriptions )	55 668,180	14 429,958
Régularisations des Sommes Non Distribuables ( Rachats )	-6 508,760	-19 578,103
Sommes Non Distribuables Antérieurs	20 666,902	0,000
<b>Capital au 31 décembre</b>	<b>863 156,800</b>	<b>368 966,902</b>

**CP.2 Sommes Distribuables**

Les sommes distribuables correspondent au résultat distribuable de l'exercice et des exercices antérieurs et ajustées des régularisations correspondantes effectuées à l'occasion des opérations de souscription ou de rachat des parts. Elles ont atteint au 31 décembre 2011, **-1.388,174 dinars**.

Rubrique	31-déc.-11	31-déc.-10
Sommes Distribuables des exercices antérieurs	9 379,548	0
Distribution Dividendes	-9 379,548	0
Résultat en Instance d'Affectation	-816,680	0
Report à nouveau	3,465	0
Régularisation Résultat en instance d'affectation	-935,134	0
Résultat distribuable de la période	-874,919	14 075,672
Régularisation Résultat Distribuable de l'Exercice	1 235,094	-4 696,124
<b>TOTAL</b>	<b>-1 388,174</b>	<b>9 379,548</b>

**II. ETAT DE RESULTAT****R.1 Dividendes**

Les dividendes totalisent **5.646,950 dinars** au 31 décembre 2011 et se détaillent comme suit :

Rubrique	31-déc.-11	31-déc.-10
Revenus des Actions & Valeurs Assimilées	5 058,200	2 985,000
Revenus OPCVM	588,750	18 224,074
<b>TOTAL</b>	<b>5 646,950</b>	<b>21 209,074</b>

**R.2 Revenus des Placements Monétaires**

Ils ont atteint **3.542,829 dinars** au 31 décembre 2011 et se détaillent comme suit :

Rubrique	31-déc.-11	31-déc.-10
Revenus BT ( Potentiels )	2 018,584	0,000
Intérêts Comptes de dépôts	1 524,245	178,820
<b>TOTAL</b>	<b>3 542,829</b>	<b>178,820</b>

**R.3 Charges de Gestion des Placements**

Ces charges totalisent au 31 décembre 2011, **7.948,592 dinars** et se détaillent ainsi :

Rubrique	31-déc.-11	31-déc.-10
Rémunération Gestionnaire	6 896,785	5 554,692
Rémunération Dépositaire	1 051,807	444,385
<b>TOTAL</b>	<b>7 948,592</b>	<b>5 999,077</b>

**R.4 Autres Charges**

Elles totalisent au 31 décembre 2011, **2.116,106 dinars** et se détaillent ainsi :

Rubrique	31-déc.-11	31-déc.-10
Rémunération Commissaire Aux Comptes	1 284,642	835,656
Publicité et Publication	150,600	0,000
Impôts et Taxes	90,000	0,000
Rémunération C M F	467,594	376,599
Services Bancaires & Assimilés	123,270	100,890
<b>TOTAL</b>	<b>2 116,106</b>	<b>1 313,145</b>

**Autres Informations**✓ **Revenu par Part**

Rubrique	31-déc.-11	31-déc.-10
Revenus des Placements	1,230	6,141
Charges de gestion	-1,064	-1,722
<b>Revenu Net des Placements</b>	<b>0,166</b>	<b>4,418</b>
Autres Charges	-0,283	-0,377
<b>Résultat d'exploitation</b>	<b>-0,117</b>	<b>4,041</b>
Régularisation du résultat d'exploitation	0,165	-1,348
<b>Sommes Distribuables</b>	<b>0,048</b>	<b>2,693</b>
Régularisation du résultat d'exploitation ( Annulation )	-0,165	1,348
Variation des Plus/Moins Value potentielles	1,343	-0,723
Plus / Moins Value Réalisées	5,318	6,870
Frais de Négociation	-0,486	-0,530
<b>Résultat Net de l'Exercice</b>	<b>6,058</b>	<b>9,658</b>

✓  **Ratios de gestion des placements**

<b>Actif Net Moyen</b>	<b>469 530,366</b>	<b>449 767,124</b>
<b>Frais de Gestion / ANM</b>	<b>1,693%</b>	<b>1,334%</b>
<b>Autres Charges / ANM</b>	<b>0,451%</b>	<b>0,292%</b>
<b>Résultat d'Exploitation de l'Exercice / ANM</b>	<b>-0,186%</b>	<b>3,130%</b>

✓ **Rémunération du gestionnaire et du dépositaire**

La gestion du **FCP VIVEO NOUVELLES INTRODUITES** est confiée à la société Traders Investment Managers SA et ce, à compter du 15 octobre 2009.

Celle-ci est chargée de :

- La définition des objectifs de placement de l'actif net du fonds;
- La détermination de l'allocation de l'actif entre les différentes catégories de valeurs mobilières;
- La sélection des titres constituant le portefeuille du fonds entre obligations privées, obligations publiques et actions des sociétés admises en bourse et leur gestion dynamique
- La mesure et l'évaluation des performances du fonds
- La passation d'ordres d'achat et de vente en bourse ;
- La préparation et le lancement d'actions promotionnelles.

En contrepartie de ses prestations, Traders Investment Managers perçoit une rémunération annuelle de 1,25 % par an en hors taxe de l'actif net du **FCP VIVEO NOUVELLES INTRODUITES** calculée hebdomadairement et viendra en déduction de l'actif net du fonds. Le règlement effectif se fera à la fin de chaque trimestre

Par ailleurs, la BIAT assure les fonctions de dépositaire pour **FCP VIVEO NOUVELLES INTRODUITES** et ce à compter du 21/10/2009. Elle est chargée à ce titre :

- de conserver les titres et les fonds de **FCP VIVEO NOUVELLES INTRODUITES**;
- d'encaisser le montant des souscriptions des actionnaires entrants et le règlement du montant des rachats aux actionnaires sortants, ainsi que l'encaissement des divers revenus de portefeuille géré ;
- de la mise en paiement des dividendes ;
- du contrôle de la régularité des décisions d'investissements, de l'établissement de la valeur liquidative ainsi que le respect des règles relatives aux ratios d'emploi et au montant de l'actif minimum du fonds.

En contrepartie de ses services, la BIAT recevra une rémunération annuelle de 0,1% par an hors taxe de l'actif net pour la première année avec un minimum de 1.000 dinars hors taxe par an à partir de la deuxième année. Cette rémunération est calculée à chaque arrêt de la valeur liquidative et versée à la fin de chaque trimestre au dépositaire dans les 15 jours qui suivent la clôture du trimestre.